Res'IN
Les réseaux de l'interco
RÉSEAU DES ESPACES JEUNES

ANNÉE 2023/2024

# CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ COLLÈGE (C.L.A.S.)

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE JEUNE

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Sexe : ☐ FÉMININ ☐ MASCULIN

Nom du collège : .....

Commune collège : ☐ Bollène ☐ AUTRE : .....

Classe : ..... Nom du professeur principal : .....

L'inscription à l'accompagnement scolaire est une initiative de :

☐ L'enfant ☐ Des parents ☐ Des enseignants ☐ Des travailleurs sociaux

## PRÉSENCE AU C.L.A.S

Je soussigné.e, Mme, M. .....

Responsable de l'enfant .....
demande son inscription à l'accompagnement à la scolarité :

☐ Le 1er trimestre ☐ Le 2eme trimestre ☐ Le 3eme trimestre

**sur l'espace jeunes de :**

**BOLLENE** ☐ 17h00 - 18h30 **LAPALUD** ☐ 17h30 - 19h **MONDRAGON** ☐ 17h00 - 18h30

**les jours suivants (2 jours / semaine) :** ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi
en fonction des places disponibles.

**Coordonnées du responsable de l'enfant :** N° de téléphone : ..... Adresse mail : .....

Adresse: .....

☐ **CAF** ☐ **MSA**

## ENGAGEMENTS

¤ **Le jeune s'engage à :**
- Venir pour travailler (apporter son matériel, être calme, ne pas utiliser d'appareil numérique pendant la séance, ne pas manger ou boire dans les salles de travail).
- Être ponctuel et assidu aux séances d'accompagnement scolaire.
- Respecter les intervenants et ses camarades.
- Se respecter soi-même (en se pensant capable, en respectant ses affaires, en ayant confiance en ses capacités).

¤ **Le(s) parent(s) s'engage(nt) à :**
- Être présent obligatoirement à chaque inscription, et en cas de demande de l'équipe pédagogique (bilan, séance parent-ado,...).
- Prévenir l'équipe en cas d'absence de son enfant et/ou changement d'emploi du temps.
- Être investi dans la scolarité de l'enfant en gardant un lien avec le collège.
- Fournir le matériel nécessaire et vérifier régulièrement son état.

¤ **L'équipe de l'espace jeunes multisite s'engage à :**
- Assurer régulièrement et durablement les séances d'aide à la scolarité (hors vacances scolaires, jours fériés et fermetures exceptionnelles).
- Mobiliser ses compétences en étant disponible et à l'écoute, et en assurant un cadre plaisant.
- Prévenir en cas d'absence de l'enfant.
- Soutenir les parents dans leurs démarches en lien avec la scolarité et à garder un lien avec les collèges.

Pour rappel, chaque vendredi avant les vacances scolaires, l'Accompagnement à la Scolarité sera mis en place sous forme d'ateliers autour du jeu.

**En cas de non-respect de ces conditions, l'équipe pédagogique se réserve le droit de refuser la participation de l'enfant aux séances prévues et la collectivité le droit d'annuler le présent contrat.**

Fait à : ....., le : .....

Le jeune : Les parents : La direction de l'accueil jeunes intercommunal :